

**FONDS DE DOTATION DE LA COMMUNAUTE GENEVOISE**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

Aux membres  
**FONDS DE DOTATION DE LA COMMUNAUTE GENE0**  
9 Rue Scribe  
75009 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration du 30 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation FONDS DE DOTATION DE LA COMMUNAUTE GENE0 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 octobre 2023

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Lionel Lepetit

# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

## FONDS DOTATION COMMUNAUTE GENE0

9 Rue SCRIBE  
75009 PARIS 09

Siret : 88425568800019



### **GVA EURAUDIT**

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de  
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux  
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

## Sommaire

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes sur le bilan</i>	9



# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 320	4 134	6 186	8 250
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 320</b>	<b>4 134</b>	<b>6 186</b>	<b>8 250</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	916		916	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	88 648		88 648	10 551
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>89 563</b>		<b>89 563</b>	<b>10 551</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>99 883</b>	<b>4 134</b>	<b>95 749</b>	<b>18 801</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres</b>		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>	4 521	4 521
<b>Résultat de l'exercice</b>		
<i>Report à nouveau</i>		
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>4 521</b>	<b>4 521</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>4 521</b>	<b>4 521</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>		
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>	70 588	
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	<b>70 588</b>	
<b>DETTES</b>		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	20 640	14 280
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>20 640</b>	<b>14 280</b>
<i>Ecart de conversion passif</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 749</b>	<b>18 801</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

20 640

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 14/05/20 au 31/12/21 20 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions publiques				
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations				
Autres produits	79 545	36 479	43 066	118,06
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>79 545</b>	<b>36 479</b>	<b>43 066</b>	<b>118,06</b>
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	6 893	4 409	2 484	56,33
Impôts et taxes				
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions	2 064	2 070	-6	-0,28
Autres charges		30 000	-30 000	-100,00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>8 957</b>	<b>36 479</b>	<b>-27 522</b>	<b>-75,45</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>70 588</b>		<b>70 588</b>	
Opérations faites en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
<b>Résultat financier</b>				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>70 588</b>		<b>70 588</b>	
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
<b>Résultat exceptionnel</b>				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser	70 588		70 588	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>				

# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DOTATION COMMUNAUTE GNEO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 95 749 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet du fonds de dotation est de porter des actions d'intérêt général initiées ou soutenues par la société fondatrice, ses salariés, les structures qui lui sont liées, par les entreprises au sein desquelles elle est associée, et plus généralement par l'ensemble des acteurs qui contribuent à leur développement. A ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus dans l'accomplissement de ses oeuvres et de ses missions d'intérêt général.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le fonds de dotation développe à titre principal toute activité favorisant la création d'emploi notamment dans les quartiers défavorisés ou dans les zones rurales, le retour à l'emploi notamment à l'égard des publics les plus éloignés de l'emploi, l'entrepreneuriat féminin et l'innovation de rupture qui répond à une demande sociétale.

Dans ce cadre le fonds pourra aussi porter toute action contribuant directement ou indirectement à soutenir et conduire toutes missions d'intérêt général à caractère social, humanitaire, éducatif, scientifique ou culturel. A ce titre les actions mises en oeuvre à ce titre pourront revêtir les caractéristiques suivantes :

- humanitaire, notamment par des actions de solidarité internationale, en France, et à l'étranger, y compris d'urgences suite à des catastrophes naturelles;
- éducatif, en contribuant à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi;
- scientifique, visant à permettre notamment le développement de la recherche fondamentale;
- culturel, en favorisant le développement de projets artistiques;
- de la protection et de la sensibilisation au respect et à la défense de l'environnement naturel, en France, et à l'étranger, et plus largement du développement durable.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds :

- développera ses propres actions;
- ou participera au financement de personnes morales à but non lucratif dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général.

Le fonds de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Afin de développer son objet social, le fonds pourra mettre en oeuvre tous les moyens légaux notamment :

- collecter toutes ressources, financières ou matérielles, afin de réaliser son objet social;
- financer et favoriser le développement de toute oeuvre participant à son objet;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds, notamment dans le cadre d'une campagne d'appel à la générosité du public autorisé;
- développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes entrant dans le champ de son objet;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet;
- favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'oeuvres exerçant des activités conformes à son objet;
- organiser directement ou indirectement toute manifestation, conférence, réunion, colloque, séminaire, congrès, et formation en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir;
- organiser directement ou indirectement des spectacles, représentations, ou expositions;

## Règles et méthodes comptables

- conclure toutes conventions notamment de partenariats avec toute entreprise, collectivité territoriale ou publique, ou association;
- développer des moyens de communication et de diffusion, éditer toutes publications et autres documents d'information en rapport avec l'objet poursuivi par le fonds de dotation;
- et plus généralement mettre en place toute autre opération nécessaire à la poursuite de ses objectifs et qui soit conforme à la loi et aux règlements.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Autres informations relatives aux risques climatiques

## Règles et méthodes comptables

Conformément à la recommandation 2021-06 relative à l'arrêté des comptes 2021 de l'AMF, la direction de la société précise que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2022 ne sont pas impactés par des décisions stratégiques et engagements pris relatifs aux risques climatiques. Aucun risque climatique susceptible d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs n'a été identifié sur cet exercice.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	10 320			10 320
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 320</b>			<b>10 320</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 320</b>			<b>10 320</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 070	2 064		4 134
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 070</b>	<b>2 064</b>		<b>4 134</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 070</b>	<b>2 064</b>		<b>4 134</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 916 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	916	916	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>916</b>	<b>916</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	916
<b>Total</b>	<b>916</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 640	20 640		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>20 640</b>	<b>20 640</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 320
<b>Total</b>	<b>10 320</b>